Niveaux d'enseignement : | Numéro ERIC : Introuv.
Centre d'intérêt : TOS

Mesures de soutien pédagogique, 1990-1992 / Direction générale des programmes, Direction de la formation générale. -- [Québec] : Ministère de l'éducation, c1990
[6 p.] ; 28 cm. -- (Français, langue seconde)

Version anglaise publ. de même titre. Publ. aussi sur support électronique. ISSN 1183-1162 Cote : 1991-0540 : 1R-2431A Code : 1991-0540 : Imprimé

ISBN 2-550-19815-X

Vedette(s)-secondaire(s): Québec (Province). Ministère de l'éducation. Direction de la formation générale | Québec (Province). Ministère de l'éducation. Direction générale des programmes

Descripteur(s): Français (langue) | Langue seconde | Développement pédagogique | Anglophone | Immersion | Politique gouvernementale | Primaire (ordre d'enseignement) | Secondaire (ordre d'enseignement)

Le présent document constitue une vue d'ensemble des mesures que le MEQ entend mettre en œuvre en matière de développement pédagogique en français, langue seconde, y compris ce qui concerne la classe d'immersion, de 1990 à 1992. Ce plan a été établi à partir des renseignements provenant de trois sources d'information : 1. une étude sur l'enseignement du français, langue seconde, menée au mois de novembre 1989; 2. l'évaluation du programme d'études, français, langue seconde, 2ème année du secondaire, effectuée au mois de mai 1989; 3. les diverses consultations faites depuis 1986 auprès du secteur anglophone. Un résumé de ces informations précède la présentation des mesures envisagées. Ces dernières seront prises dans le cadre des mesures budgétaires déjà existantes et dans celui de deux nouvelles mesures (3012A et 3012B) destinées à soutenir le développement pédagogique du français, langue seconde. Les domaines concernés sont les programmes d'études, le matériel didactique, l'évaluation, la formation du personnel scolaire, les échanges linguistiques et la recherche.

Type de document

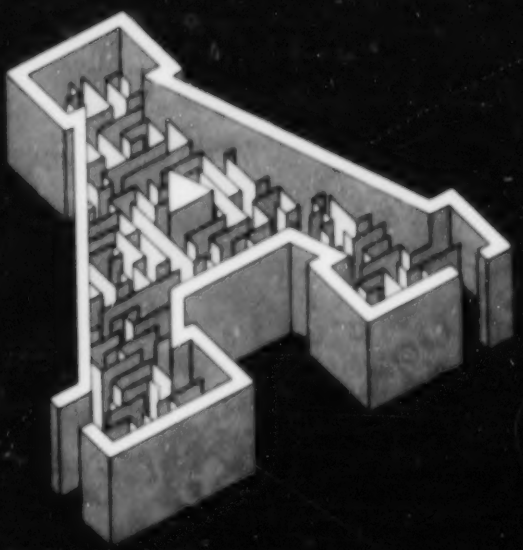

FRANÇAIS, LANGUE SECONDE

MESURES DE SOUTIEN PÉDAGOGIQUE

1990-1992

Québec

90-70260

FRANÇAIS, LANGUE SECONDE

MESURES DE SOUTIEN PÉDAGOGIQUE

1990-1992

Direction générale des programmes
Direction de la formation générale

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, 1990 — 9091-0545

ISBN 2-550-15416-9

Dépôt légal - troisième trimestre 1990
Bibliothèque nationale du Québec

Pour éviter les lourdeurs qu'entraînerait, dans le corps du document, la répétition systématique des termes masculins et féminins pour désigner des personnes, le genre masculin a été retenu. Les lectrices et les lecteurs voudront bien en tenir compte.

Table des matières

		Page
INTRODUCTION		1
1.	Etat de la situation	2
	Enseignement du français, langue seconde	2
	Enseignement en français des autres matières	7
2.	Mesures de soutien pédagogique pour 1990-1992	10
	Mesures existantes	10
	Mesures nouvelles	11
CONCLUSION		16

INTRODUCTION

Le présent document constitue une vue d'ensemble des mesures que le ministère de l'Éducation entend mettre en œuvre en matière de développement pédagogique en français, langue seconde (y compris ce qui concerne la classe d'immersion), de 1990 à 1992. Ce plan est le résultat de l'effort commun du secteur anglophone et des divers services du Ministère. Il a été établi à partir de renseignements provenant de trois sources d'information : l'étude sur l'enseignement du français, langue seconde, menée au mois de novembre 1989 (*Situation de l'enseignement du français, langue seconde, dans les écoles anglophones du Québec*), l'évaluation du programme d'études, français, langue seconde, 2e année du secondaire, effectuée au mois de mai 1989 et les diverses consultations faites depuis 1985 auprès du secteur anglophone. Un résumé de ces informations précède la présentation des mesures envisagées.

Ces mesures seront prises dans le cadre des mesures budgétaires déjà existantes et dans celui de deux nouvelles mesures (30124 et 30125) destinées à soutenir le développement pédagogique du français, langue seconde. Les domaines concernés sont les programmes d'études, le matériel didactique, l'évaluation, la formation du personnel scolaire, les échanges linguistiques et la recherche. Le Ministère entend mettre en place ces mesures en étroite collaboration avec le secteur anglophone et il invite toutes les parties concernées à en assurer le plein succès.

1

État de la situation

L'enseignement du français, langue seconde, dans les écoles anglophones du Québec, n'est pas limité aux seules classes de français, langue seconde. Dans plusieurs milieux, on utilise le français comme langue d'enseignement d'autres matières. Les *Régimes pédagogiques* des écoles primaires et secondaires permettent aux écoles et aux commissions scolaires que certaines matières soient enseignées en français sous réserve de l'assentiment des parents. Le résumé qui suit présente ces deux types de situations.

Enseignement du français, langue seconde

Temps d'enseignement

Le *Régime pédagogique* actuel prévoit 120 minutes par semaine (72 heures par an) pour le cours de français, langue seconde, au primaire, et 100 heures par an au secondaire. Il n'existe aucune disposition relative au secteur de l'éducation préscolaire (maternelle 5 ans). Les renseignements provenant des commissions scolaires et des écoles privées qui sont contenus dans l'étude du mois de novembre 1989 révèlent que :

- à l'éducation préscolaire, 94 pour cent des enfants âgés de cinq ans, représentés dans l'étude, font des activités en français, langue seconde, (46 pour cent d'entre eux y consacrent 50 pour cent ou plus du temps disponible) ;

- au primaire, 93 pour cent des élèves représentés reçoivent, en moyenne, plus de 120 minutes par semaine pour le cours de français, langue seconde (22 pour cent y consacrent entre 125 et 180 minutes par semaine, 38 pour cent entre 185 et 300 minutes, 14 pour cent entre 305 et 420 minutes, 19 pour cent plus de 420 minutes). Si l'on prend en considération que certaines matières sont enseignées en français, il ressort que 97 pour cent des élèves représentés reçoivent plus de 120 minutes par semaine en français (47 pour cent reçoivent entre 125 et 300 minutes, 24 pour cent entre 300 et 700 minutes, 21 pour cent entre 705 et 900 minutes et 5 pour cent plus de 900 minutes). La semaine régulière comporte un minimum de 1 410 minutes d'activités consacrées aux services éducatifs.

• au secondaire, 94 pour cent des élèves représentés reçoivent en moyenne, plus de 100 heures par an. Pour le cours de français, langue seconde (47 pour cent y consacrent de 101 à 130 heures par an, 42 pour cent de 131 à 150 heures et 5 pour cent plus de 150 heures). Lorsque l'on considère les matières enseignées en français, 96 pour cent des élèves reçoivent plus de 100 heures de français par an (63 pour cent 101 à 150 heures par an et 33 pour cent plus de 150 heures par an). Une année ordinaire comporte un minimum de 900 heures consacrées aux services éducatifs.

Programmes d'études

L'élaboration des programmes d'études en français, langue seconde, faisait suite à une analyse de besoins effectuée à la fin des années 70. Fondés sur une approche communicative, ces programmes ont été conçus en fonction du temps d'enseignement préconisé par le *Régime pédagogique*.

Les dates obligatoires d'entrée en vigueur des programmes étaient les suivantes :

Primaire	Premier cycle	Juillet 1986
	Second cycle	Juillet 1986
Secondaire	Premier cycle	Juillet 1985
	3e secondaire	Juillet 1986
	4e secondaire	Juillet 1987
	5e secondaire	Juillet 1989
	Option (4e ou 5e)	Juillet 1988

Bien qu'il n'existe pas de programme de français, langue seconde, à l'éducation préscolaire, la plupart des élèves de ce secteur sont en contact avec le français à l'école ; aussi, plusieurs des personnes interrogées demandent-elles des directives permettant l'intégration d'activités de français, langue seconde, au programme actuel de l'éducation préscolaire.

Au primaire, les résultats de l'étude ainsi que plusieurs discussions relatives à l'évaluation du programme révèlent que le programme actuel, élaboré à la fin des années 70 ne correspond plus à la situation socio-démographique du Québec des années 90, pas plus qu'il ne reflète le temps réel réservé à l'enseignement du français, langue seconde, dans les horaires des établissements scolaires. Plusieurs écoles et commissions scolaires disent avoir déjà adapté le programme ou le matériel didactique pour mieux répondre aux besoins de leurs élèves. Aussi demande-t-on une révision du programme actuel, qu'on voudrait enrichir en mettant l'accent sur la lecture et l'écriture. Le niveau d'enrichissement variera selon le temps consacré à l'enseignement en français et selon les acquis linguistiques des élèves. Dans le cas des élèves qui sont bilingues ou qui font 50 pour cent de leur scolarité en français, les niveaux de performance désirés se rapprochent de ceux du programme de français, langue maternelle. Pour les autres élèves le niveau

souhaité est plus conforme au programme de français, langue seconde. Bien que l'on ait affirmé la nécessité d'élever, de façon générale, les niveaux de performance des élèves afin qu'ils soient bien adaptés à la réalité québécoise, on note que certains élèves ont de la difficulté à atteindre les objectifs du programme actuel et ont besoin d'un programme de type fonctionnel ou de services de soutien supplémentaires.

Au secondaire, les programmes actuels, bien qu'ils soient jugés suffisants pour de nombreux élèves, ne répondent pas aux besoins de ceux qui ont suivi certaines matières en français au primaire et de ceux qui ont été en contact avec le français hors de l'école. Des modules d'enrichissement ont été proposés comme principal moyen de répondre aux besoins de ce type d'effectif. Pour un second type d'effectif, les élèves en difficulté d'apprentissage ou en cheminement particulier (âgés de 16 à 18 ans), il faut un programme spécialement adapté et centré sur le développement d'habiletés langagières propres au travail pratique.

Matériel pédagogique

Les maisons d'édition ont généralement été peu portées à éditer des manuels scolaires destinés à un effectif peu nombreux et aux besoins diversifiés. Les tentatives faites jusqu'ici pour établir des projets conjoints entre commissions scolaires et maisons d'édition n'ont pas été très fructueuses. En conséquence, la responsabilité de préparer du matériel pédagogique qui réponde aux besoins des élèves a souvent incombé au personnel enseignant et non-enseignant.

À l'heure actuelle, il existe un manuel scolaire approuvé pour les classes suivantes : 1re à 6e : *Alouette* ; 2e secondaire : *Circuit 2* ; 3e secondaire : *Radio Puce* ; 4e secondaire : *Mag Puce 1, 2 et 3*. Il n'existe pas encore de manuel scolaire approuvé pour la 1re et la 5e secondaire ou pour le Programme du cours à option conçu pour la 4e ou la 5e secondaire.

Compte tenu de l'augmentation du temps consacré à l'enseignement du français, langue seconde, au primaire (et à l'enseignement en français de certaines matières), les manuels et le matériel pédagogique conçus en fonction du programme actuel risquent de ne pas répondre pleinement aux besoins des élèves. Jusqu'ici, les directives du Ministère concernant l'approbation de matériel pédagogique étaient fondées sur le programme actuel et il n'existe aucune directive concernant l'approbation du matériel pédagogique conçu en fonction d'un enseignement enrichi. Par conséquent, il n'a pas été possible de soumettre ce type de matériel à l'approbation du Ministère. Le matériel approuvé pour l'enseignement du français, langue maternelle, est parfois utilisé mais il faut dans certains cas l'adapter, ou encore l'utiliser dans une classe de langue seconde supérieure à celle à laquelle il est destiné en langue maternelle.

Il n'est pas surprenant que dans l'étude du mois de novembre 1989 les principaux besoins définis par les participants concernent les manuels scolaires et le matériel pédagogique (y compris l'équipement). On désire au moins un manuel approuvé pour chaque classe ; l'idéal, cependant, serait de disposer

d'un choix de manuels. De plus, on aurait besoin de matériel d'appoint et de matériel supplémentaire pour répondre à une variété de besoins particuliers. On demande des crédits pour : la préparation de matériel d'écoute, l'élaboration d'un répertoire du matériel pédagogique, la préparation de matériel destiné aux classes d'élèves en difficulté d'apprentissage et aux classes de cheminement particulier, l'acquisition de matériel de lecture de différents types et d'ouvrages de référence, l'acquisition de dictionnaires, de grammaires et de matériel audiovisuel récent.

Evaluation

Le Ministère a publié, à ce jour, des guides d'évaluation formative et sommative destinés aux écoles primaires et secondaires et des épreuves d'appoint pour les 3e et 4e ainsi que pour la 2e secondaire. Cependant, comme ces épreuves portent sur les programmes actuels, elles ne sont pas nécessairement adaptées aux élèves qui ont suivi des cours enrichis ou qui sont en contact avec le français hors de l'école.

Au mois de juin 1989, le Ministère a proposé un examen facultatif destiné à la 5e secondaire, suivi, au mois de juin 1990, d'un second examen facultatif. Ces examens sont aussi élaborés à partir des objectifs du programme actuel et ne tiennent pas compte des différents types d'enrichissement. Comme ces examens sont facultatifs, les écoles ou les commissions scolaires peuvent préparer leurs propres examens. Les notes de fin d'année envoyées par les écoles ne donnent aucune indication sur le degré d'enrichissement du contenu des cours ni sur le niveau de difficulté de l'examen. Il est par conséquent difficile d'interpréter correctement les résultats d'ensemble pour la province.

Une évaluation des programmes actuels a été entreprise au mois de juin 1989 ; elle porte sur la 2e année du secondaire. L'évaluation du programme du primaire est prévue pour l'année scolaire 1990-1991.

Bien qu'un travail considérable ait déjà été accompli en ce qui concerne l'évaluation, il reste encore à créer une banque complète d'instruments d'évaluation, au primaire et au secondaire, pour des modèles d'organisation pédagogique qui supposent différents degrés de contact avec le français.

Services de soutien aux élèves

Selon les résultats de l'étude, le besoin d'assurer à tous un niveau de français adéquat, dans une population scolaire où il existe de grandes différences en ce qui concerne le contact des élèves avec le français, tant à l'école qu'en dehors de l'école, accroît la nécessité de fournir de meilleurs services de soutien aux élèves qui ont des difficultés. Les élèves dont les besoins sont les plus grands sont ceux nouvellement arrivés au Québec, les élèves des classes d'adaptation scolaire et ceux qui prennent du retard et qui ont besoin d'une attention particulière. Selon le milieu, il faudrait des crédits

supplémentaires pour affecter des enseignants dans les classes de récupération de français, langue seconde, pour organiser des activités parascolaires en français et fournir des services de soutien linguistique aux nouveaux arrivants.

Formation du personnel scolaire

Selon le rapport global d'évaluation du programme, 2e année du secondaire, 84 pour cent des enseignants et 65 pour cent du personnel responsable du français, langue seconde, dans les commissions scolaires ont une formation universitaire en enseignement du français, langue seconde. Parmi le personnel des commissions scolaires, 60 pour cent de l'échantillon était composé de conseillers pédagogiques, 35 pour cent d'enseignants et 8 pour cent de directeurs d'école, coordonnateurs et autres. Environ 30 pour cent travaillent à plein temps comme responsable du français, langue seconde, et 30 pour cent à mi-temps ou davantage.

À l'occasion de la publication des nouveaux programmes, les enseignants ont été invités à participer à une série de sessions de perfectionnement (4 à 8 jours) organisées par le Ministère et les conseillers pédagogiques des commissions scolaires. Au cours des deux dernières années, de nombreuses sessions ont été organisées à la fois pour les conseillers pédagogiques et les enseignants du primaire et du secondaire. Environ 100 personnes ont participé à ces sessions en 1988-1989 et plus de 120 en 1989-1990. Au cours de la même période, le *Centre d'auto-perfectionnement des enseignants de français, langue seconde*, (CAP) a aussi organisé des sessions de perfectionnement et mis sur pied un centre de documentation. De plus, une somme de près de 125 000 $ a été dégagée en vertu des accords Québec-Canada pour financer les projets de perfectionnement locaux soumis par les commissions scolaires dans le cadre du *Programme de perfectionnement collectif*.

Les résultats de l'étude révèlent qu'il y aurait lieu d'améliorer la formation des enseignants dans les domaines suivants : l'écrit, la grammaire selon l'approche communicative, l'approche intégrée en classe de français, langue seconde, les classes multiprogrammes, l'évaluation formative et l'évaluation sommative, l'élaboration et l'adaptation du matériel pédagogique, les classes d'adaptation et les classes de cheminement particulier. De plus, les écoles et les commissions scolaires où il n'y a pas de conseillers pédagogiques veulent avoir accès à ce type de service afin d'assurer la formation continue de leur personnel enseignant.

Pour assurer une meilleure cohérence en matière de formation du personnel scolaire, on recommande la mise au point d'un plan complet, qui inclurait les principes de base, les objectifs, les possibilités de formation à court et à long terme, la révision des programmes de perfectionnement existants, etc.

Autres besoins

Les écoles et les commissions scolaires de Montréal et de l'Outaouais souhaitent la création d'un programme d'échanges linguistiques entre élèves francophones et anglophones du Québec. On recommande aussi d'augmenter le nombre de moniteurs en français, langue seconde, afin d'accroître les contacts avec des locuteurs français à l'école, en particulier dans les écoles où, jusqu'ici, l'accès à ce programme a été difficile. Les autres besoins mentionnés sont le soutien aux activités parascolaires en français, l'augmentation du personnel et des modifications de certaines des politiques et règlements relatifs au français, langue seconde.

Enseignement en français des autres matières

Matières et le temps qui leur est consacré

En 1989-1990, 54 pour cent des élèves du primaire échantillonnés dans l'étude du Ministère et 24 pour cent des élèves du secondaire suivaient leurs cours en français dans au moins une matière autre que le français, langue seconde. Au primaire, les matières choisies étaient par ordre de fréquence : les arts, les sciences humaines, les sciences de la nature. Au secondaire l'enseignement de certaines matières en français est plus fréquent au premier cycle qu'au second. Les matières les plus populaires sont : les sciences humaines (pour les deux cycles), les sciences (premier cycle), l'éducation physique (premier cycle).

En général, le temps consacré à l'enseignement des sciences et de la mathématique en français, au primaire, correspond assez étroitement à celui prévu par le *Régime pédagogique*. Dans les autres matières, on a consacré moins que le temps prévu : une moyenne d'environ 30 minutes de moins par semaine. Au secondaire, le temps consacré aux matières enseignées en français est généralement inférieur à celui prévu par le *Régime pédagogique*, au premier cycle. Cependant, au deuxième cycle il est équivalent ou supérieur.

Manuels scolaires et matériel pédagogique

En général, les manuels scolaires pour l'enseignement des autres matières en français sont les mêmes que ceux autorisés pour les écoles françaises. Cependant, la langue qui y est employée est souvent difficile à comprendre pour les élèves de langue seconde. Parmi les moyens recommandés pour résoudre ce problème, on propose : la préparation d'une liste des objectifs auxquels il faut particulièrement s'attacher dans l'enseignement en français ; la création de guides pédagogiques pour l'enseignement des sciences humaines, des sciences sociales et des sciences de la nature aux élèves de

langue seconde ; l'adaptation du matériel pédagogique aux besoins des élèves de langue seconde ; l'élaboration de matériel pédagogique destiné aux généralistes qui enseignent les arts en langue seconde au primaire ; la préparation de matériel de soutien pour l'intégration des matières.

Formation du personnel scolaire

Au moment de l'introduction des nouveaux programmes dans le secteur français, aucune session de perfectionnement n'avait été organisée par le Ministère à l'intention de ceux qui enseignaient les matières concernées en français dans les écoles du secteur anglophone. Certains enseignants avaient participé aux sessions mises sur pied dans le secteur francophone mais, en général, la responsabilité de ce type de perfectionnement incombait aux conseillers pédagogiques ou aux personnes responsables du français, langue seconde, dans les commissions scolaires.

Dans les écoles où les élèves qui suivent les cours en français dans certaines matières sont nombreux, les enseignants qui pourraient avoir besoin de sessions de perfectionnement en français sont les enseignants anglophones à qui l'on a demandé d'enseigner en français les matières qu'ils enseignent habituellement en anglais ou les enseignants de français, langue seconde, qui doivent enseigner d'autres matières en français. Ces derniers sont ceux qui auraient le plus besoin d'aide d'après les personnes qui ont participé à l'étude.

Soutien aux élèves

Les difficultés supplémentaires qu'implique l'apprentissage en français d'une matière peuvent entraîner un retard chez certains élèves, qui finiront par abandonner les programmes d'immersion. Le milieu estime que l'enseignement en français de certaines matières est perçu comme un moyen valable d'augmenter le contact avec le français et ce contact accru est jugé nécessaire pour permettre aux élèves de s'exprimer convenablement dans cette langue. Selon les organismes qui ont participé à l'étude, il est donc absolument primordial d'améliorer le soutien actuellement offert dans les écoles et les commissions scolaires. Il faut donc des crédits supplémentaires pour affecter des enseignants à des classes de récupération et pour fournir des services de soutien linguistique.

Autres besoins

Bien que de nombreuses recherches aient été faites sur l'influence des programmes d'immersion sur les résultats des élèves en langue seconde, en langue maternelle et dans certaines matières enseignées en français, des

questions restent encore sans réponse. Quelles sont les manières qui contribuent le mieux à l'apprentissage de la langue seconde et quelle est l'efficacité des divers modèles d'organisation qui comportent des différences en ce qui concerne l'approche pédagogique, le choix des matières, le temps consacré à l'enseignement en français. On se pose aussi des questions sur les conséquences du développement de l'éducation bilingue sur les besoins en matière de personnel enseignant et sur les résultats scolaires de l'élève en français, langue seconde, en anglais, langue maternelle et les autres matières.

2

Mesures de soutien pédagogique pour 1990-1992

Les mesures de soutien pédagogique conçues pour répondre aux besoins qui en découlent dans les écoles du secteur anglophone couvrent à la fois les mesures nouvelles et celles déjà existantes. Ces dernières ont été reprises ici pour donner une image aussi complète que possible des mesures qui concernent l'enseignement du français, langue seconde.

Mesures existantes

Au cours des années scolaires 1990-1992, le Ministère entend dégager un budget de 1 410 000 $ pour les programmes suivants :

• *Programme de perfectionnement collectif pour les enseignants de français, langue seconde*

En vertu de ce programme, des crédits sont alloués aux organismes scolaires qui présentent des projets de perfectionnement. Les renseignements sur le programme sont contenus dans le document *Programme de perfectionnement collectif pour les enseignants et enseignantes de français, langue seconde, et d'anglais, langue seconde* que la Direction de la formation du personnel scolaire fait parvenir chaque année aux commissions scolaires.

• *Programme d'échanges linguistiques entre élèves anglophones et francophones au Québec*

Ce programme a été créé au mois de février 1988 en vertu des accords Québec-Canada. Les renseignements s'y rapportant sont fournis par la Direction de la coordination des réseaux et sont disponibles auprès des directions régionales du ministère de l'Éducation.

• *Programme d'échange sur les études canadiennes*

Grâce à ce programme, un élève du secteur anglophone et onze élèves du secteur francophone peuvent participer à un colloque pan-canadien qui se tient annuellement. Les renseignements concernant le programme sont fournis aux écoles par la Direction de la coordination des réseaux, par l'intermédiaire des Directions régionales du ministère de l'Éducation.

- *Programme de correspondance scolaire*

Ce programme permet aux élèves anglophones de correspondre individuellement ou en groupes avec des élèves francophones. Le programme est administré par la Direction de la coordination des réseaux, par l'intermédiaire des Directions régionales du ministère de l'Éducation.

- *Programme des moniteurs de français, langue seconde*

En vertu de ce programme, administré par la Direction de la coordination des réseaux et les Directions régionales du ministère de l'Éducation, en collaboration avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, les écoles peuvent demander des moniteurs à mi-temps ou à plein temps pour travailler avec les enseignants de français, langue seconde. Au cours de 1989-1990, 59 moniteurs de français, langue seconde, à mi-temps et 7 moniteurs à plein temps ont été engagés pour le primaire et le secondaire dans le secteur anglophone.

- *Subvention de matériel pédagogique*

Des subventions particulières ont été octroyées aux maisons d'édition pour deux projets : production de logiciels en français, langue seconde, pour les élèves de 4e année du primaire, pour améliorer leur habileté à écrire en français ; préparation de matériel destiné au programme du cours à option de français, langue seconde, en 4e ou en 5e année du secondaire.

Mesures nouvelles

Au cours des deux prochaines années, le Ministère entend dégager la somme de 2 305 000 $ pour la mise en œuvre des mesures budgétaires 30124 et 30125. La mesure 30124 est réservée aux mesures concertées, adoptées pour répondre aux besoins communs. C'est le Ministère qui assurera l'administration de cette mesure. Les mesures seront mises en œuvre en étroite collaboration avec les membres du secteur anglophone. La mesure 30125 est une mesure totalement décentralisée, dont l'administration sera confiée aux commissions scolaires après approbation des projets soumis.

Mesure budgétaire décentralisée (30125)

En vertu de cette mesure budgétaire, les commissions scolaires du secteur anglophone recevront une allocation par élève identique à celle accordée au secteur francophone. Pour bénéficier de cette allocation, les commissions scolaires devront présenter un état détaillé des mesures qu'elles prévoient mettre en place pour le français, langue seconde, dans les classes ordinaires ou les classes d'immersion, indiquer la contribution qu'elles entendent apporter, et soumettre un rapport de fin

d'année. En 1990-1991, la mesure est principalement destinée à l'acquisition de matériel pédagogique, au perfectionnement des enseignants, et autres projets en français, langue seconde.

Mesure budgétaire centralisée (30124)

Cette mesure concerne les domaines suivants : programmes d'études, matériel pédagogique, évaluation, formation du personnel scolaire et recherche.

• *Programmes d'études*

En 1990-1991, Le Ministère, par l'intermédiaire de la Direction de la formation générale, envisage d'entreprendre la révision du Programme d'études, primaire, français, langue seconde. Dans cette perspective, une étude sera faite sur différents modèles d'élaboration des programmes ainsi que sur les niveaux de compétences actuels à la fin de la 6e année et ceux que l'on souhaite atteindre.

Au secondaire, une étude plus approfondie sera faite en vue de déterminer la nature et le degré de l'enrichissement désiré et de commencer à élaborer du matériel qui réponde aux besoins particuliers qu'on aura définis. Un guide pédagogique sur la lecture, au secondaire, sera publié.

• *Matériel pédagogique*

Les commissions scolaires et les écoles seront invitées par différents services du Ministère à participer à la préparation du matériel de soutien pédagogique et du matériel d'appoint ou supplémentaire destinés à l'éducation préscolaire ainsi qu'au primaire et au secondaire. On trouvera ci-dessous la liste du matériel et des services du Ministère qui sont chargés d'en assurer la préparation.

Matériel de soutien

- Élaboration de documents pédagogiques de soutien en français, langue seconde, à l'éducation préscolaire : Direction de la formation générale.
- Élaboration de documents de soutien pour l'enseignement en français des diverses matières scolaires : Direction de la formation générale.
- Définition de directives pour l'analyse et l'approbation du matériel pédagogique en français, langue seconde, dans les cas où l'enseignement excède les exigences des programmes actuels du Ministère : Direction des ressources didactiques.
- Préparation de listes répertoriées du matériel pédagogique d'appoint ou supplémentaire en français, langue seconde, et pour les classes d'immersion : Direction des ressources didactiques.

Matériel d'appoint ou supplémentaire

- Élaboration de matériel pédagogique d'appoint ou supplémentaire en français, langue seconde, et pour les classes d'immersion. Ce projet prévoit une étude préliminaire du matériel disponible, la définition des besoins, la sélection et le financement de projets qui seront réalisés par des commissions scolaires : Direction des ressources didactiques.

- Élaboration pour le secondaire de matériel pédagogique, d'écoute et d'activités grammaticales selon une approche communicative : Direction de la formation générale et Direction des ressources didactiques.

- Création d'un répertoire d'activités pédagogiques destinées aux élèves des classes de cheminement particulier : Direction de l'adaptation scolaire.

• *Évaluation*

Les mesures suivantes seront mises en place par la Direction du développement de l'évaluation avec la participation de membres du secteur anglophone.

- Examen des niveaux de compétence actuels et des niveaux visés, en français, langue seconde, 6e année.

- Analyse des résultats des épreuves facultatives de français, langue seconde, 5e secondaire, administrées au mois de juin 1990.

- Élaboration d'instruments d'évaluation en français, langue seconde, pour les élèves des classes d'immersion et des programmes intensifs du primaire.

- Élaboration d'épreuves d'appoint de français, langue seconde, pour la 3e secondaire (1992) et la 4e secondaire (1993).

- Élaboration d'instruments d'évaluation diagnostique et recommandations de suivi pédagogique pour les élèves des classes de cheminement particulier, du secondaire, premier cycle.

• *Formation du personnel scolaire*

En plus des mesures prises localement dans le cadre de la mesure budgétaire 30125, en ce qui concerne la formation des enseignants, les mesures suivantes sont aussi envisagées :

- Subventions destinées au *Centre d'auto-perfectionnement des enseignantes et des enseignants de français, langue seconde* (CAP). Ces subventions permettront au CAP, situé à Montréal, de tenir à jour ses services. Le Centre recevra également un montant supplémentaire pour lui permettre de fournir, grâce à une équipe mobile,

des services de consultation pour le français, langue seconde, et les classes d'immersion, aux commissions scolaires et aux écoles qui n'ont pas actuellement accès à ce type de services.

• Élaboration d'un plan de perfectionnement complet destiné aux enseignants de français, langue seconde, et aux enseignants des classes d'immersion. Cette mesure, mise en œuvre par la Direction de la formation du personnel scolaire, a pour but de définir les besoins, les fondements et les objectifs et de trouver des moyens à court et à long terme pour répondre à ces besoins.

• Préparation et organisation de sessions de formation dans les domaines suivants : lecture, écriture, grammaire et vocabulaire ; classes multiprogrammes ; programme du cours à option de français, langue seconde, de 4e et de 5e secondaire ; cheminement particulier ; évaluation au primaire et au secondaire.

• *Recherche*

L'étude faite par le Ministère au mois de novembre 1989 a mis en relief un certain nombre de points qui méritent un examen approfondi, qui permettra de mieux comprendre les questions et les problèmes qui se posent et d'apporter des réponses réalistes aux attentes du secteur anglophone. Le Ministère a choisi de faire porter la recherche, la réflexion et la discussion sur les domaines suivants :

• Temps consacré au français, langue seconde, dans le Régime pédagogique. Cette question sera étudiée en 1990-1991, en vue de déterminer les conséquences sur l'organisation scolaire, d'une augmentation possible du temps consacré au français, langue seconde, au primaire.

• Niveaux de performance atteints et désirés. Les données recueillies à l'occasion d'une étude qui sera faite en 1990-1991 sur les niveaux de performance atteints à la fin du primaire seront examinées dans le but d'établir des directives communes en vue de la révision des objectifs du programme.

• Règlements et politiques ministériels. Certains aspects des dispositions des régimes pédagogiques concernant l'enseignement du français, langue seconde, ainsi que certains points relatifs à l'approbation du matériel didactique et à l'élaboration d'instruments d'évaluation nécessitent également une réflexion approfondie.

• Immersion. Les coûts additionnels qu'entraîne, pour les organismes scolaires, l'existence de différents modèles de classe d'immersion et les conséquences possibles d'une réduction du temps consacré à l'enseignement de matières autres que le français dans ces classes d'immersion, sont deux questions qui nécessiteront une recherche et une réflexion plus poussées.

• Les élèves qui ont des difficultés d'apprentissage. Les nouvelles mesures budgétaires étant avant tout destinées au développement pédagogique plutôt qu'aux services de soutien, il y aurait lieu d'étudier cette question de façon plus approfondie avant de proposer des mesures à mettre en oeuvre.

• Systèmes d'information. Afin de suivre l'évolution de l'enseignement du français, langue seconde, et d'apporter les modifications nécessaires aux instruments de collecte de données actuels, une étude sera faite sur les besoins en matière d'information dans les domaines suivants : effectif scolaire, affectation des enseignants, coûts engendrés par les différents modèles d'organisation, etc.

CONCLUSION

Les mesures de soutien pédagogique actuelles en français, langue seconde, ont pour but non seulement de répondre à des besoins immédiats mais aussi de se pencher sur certaines questions qui requièrent une attention particulière. Elles constituent une première étape vers une collaboration entre le Ministère et le secteur anglophone, collaboration qui, espérons-le, contribuera à améliorer la qualité du français des élèves des écoles anglophones.

Le Ministère reconnaît l'expérience acquise par le milieu scolaire au cours des années et fait appel à la participation de tous à l'effort commun, sur le plan local et provincial, afin de répondre de façon satisfaisante aux attentes de la communauté anglophone.

Enfin, le Ministère souhaite, par la mise sur pied d'un groupe de travail spécial sur le français, langue seconde, créer un forum qui sera un lieu d'échanges sur les développements actuels et qui favorisera la découverte de nouvelles avenues.

Ministère
de l'Éducation

907096